

Fiche pratique N°11 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX

1 – Compétitions officielles

Les compétitions officielles sont les compétitions aboutissant sur des titres de champion départemental, régional, interrégional ou national.

L'organisation de ces compétitions fait partie de la mission de service public des fédérations délégataires.

En ce qui nous concerne, le nombre de compétiteurs potentiels n'étant pas assez élevé, nous n'organisons des compétitions qu'aux niveaux interrégional et national.

L'organisation des championnats interrégionaux sont actuellement de la responsabilité des CRKDR sous le contrôle du CNKDR et l'organisation des championnats nationaux de celle directe du CNKDR.

Les championnats interrégionaux sont destinés avant tout à sélectionner les compétiteurs masculins pour les championnats de France individuels des catégories « honneur » et « excellence ».

Ce qui implique que les règlements de ces mêmes championnats de France doivent être appliqués.

Mais ce sont aussi des manifestations devant servir la promotion du Kendo et participer à l'animation régionale au travers des compétitions réservées aux jeunes, aux féminines et aux pratiquants adultes « kyusha ».

2 – L'organisation

L'organisation des championnats interrégionaux doit être réalisée par une CRKDR en accord avec les autres CRKDR d'une interrégion (voir règlement sportif).

L'idéal est d'établir une rotation entre les CRKDR concernées afin de faire prendre la responsabilité de l'organisation à chaque CRKDR à tour de rôle et de faire ainsi la promotion du Kendo dans toutes les CRKDR d'une même interrégion.

3 – Le contenu des championnats interrégionaux

Les championnats à mettre en place pour une interrégion sont :

- Un championnat individuel masculins « honneur » réservé aux 1^{er} et 2^{ème} Dan
- Un championnat individuel masculins « excellence » réservé aux 3^{ème} Dan et plus et aux 1^{er} et 2^{ème} Dan désirant participer dans cette catégorie et renonçant ainsi à une participation dans leur catégorie.
- Un championnat individuel féminines yudansha
- Un championnat individuel masculins kyusha
- Un championnat individuel féminines kyusha
- Des championnats individuels jeunes par catégorie d'âge (voir règlement sportif)
- Un championnat par équipes « honneur »

4 – Modes de sélection

Les deux championnats individuels masculins sont sélectifs pour les championnats de France des mêmes catégories selon les quotas régionaux définis dans le règlement sportif.

Pour les championnats individuels jeunes et féminines yudansha ainsi que pour le championnat par équipes « honneur », la participation aux championnats interrégionaux est une condition obligatoire pour participer aux championnats de France dans les mêmes catégories.

5 – Rôle du responsable de CRKDR et/ou du DTR Kendo d'une CRKDR organisatrice

La CRKDR organisatrice de championnats interrégionaux doit assumer la totalité des démarches et des charges inhérentes à cette organisation.

Le CNKDR verse une subvention aux C.R.K organisatrices afin de les aider financièrement. Cette subvention doit être demandée en début de saison à l'aide des imprimés destinés à cet effet par le responsable de la CRKDR.

En dehors de cette aide financière attribuée en comité directeur, la CRKDR organisatrice devra convoquer les arbitres, les commissaires sportifs et toutes les personnes nécessaires au bon déroulement de la manifestation et assurer les défraiements inhérents à ces déplacements.

Elle devra également établir les dossiers d'inscription et les faire parvenir à tous les clubs concernés de la région. Elle devra ensuite traiter les inscriptions, faire les tirages au sort pour chaque championnat.

Le jour de la compétition, un contrôle des passeports, des licences et des certificats médicaux devra être effectué par les organisateurs.

Après la compétition, un compte rendu détaillé avec les listes des participants et les résultats complets devra être envoyé à destination de la commission sportive du CNKDR.

Afin de permettre la transmission et le traitement de ces informations tous les championnats d'interrégion devront être organisés au plus tard 3 semaines avant les championnats de France individuels.

6 – Passage de grades régional

A l'occasion de l'organisation de championnats interrégionaux, la CRKDR organisatrice peut mettre en place un passage de grades régional du 1^{er} au 3^{ème} Dan, selon les conditions prescrites dans les règlements des grades du CNKDR.

Ce passage de grades peut participer à l'animation locale mais aussi amener des recettes supplémentaires dans la mesure où les frais d'inscription restent acquis à la CRKDR organisatrice.